



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
26 mars 2021  
Français  
Original : anglais

---

### La situation au Mali

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Dans sa résolution [2531 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 juin 2021 le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et a prié le Secrétaire général de lui faire rapport tous les trois mois sur la suite donnée à la résolution. Le présent document décrit les principaux faits survenus au Mali depuis mon précédent rapport ([S/2020/1281](#)), en date du 28 décembre 2020. Conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 15 octobre 2020 ([S/PRST/2020/10](#)), il comprend également des informations à jour sur les mesures mises en œuvre par la Mission pour soutenir la transition politique dans le pays.

#### II. Principaux faits nouveaux

2. La période considérée a été marquée par l'achèvement de la mise en place des institutions de transition, à la suite du coup d'État survenu le 18 août 2020. Le 10 février, une session extraordinaire du Conseil national de transition, organe législatif de transition, a été convoquée à l'initiative du Premier Ministre, Moctar Ouane. Le 22 février, le Conseil national de transition a adopté le plan d'action et la feuille de route du Gouvernement de transition, que le Premier Ministre avait présentés le 19 février. Par ailleurs, des mesures ont été prises pour recentrer l'attention des acteurs politiques maliens sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Le 11 février, les parties signataires et leurs partenaires internationaux se sont réunis à Kidal, dans le nord du Mali, pour assister à la cinquième session de haut niveau du Comité de suivi de l'Accord, la première à se tenir hors de la capitale, Bamako, depuis la signature de l'Accord.

#### Évolution de la situation politique

##### Transition politique

3. Après la mise en place des institutions de transition au dernier trimestre de 2020, le Gouvernement de transition a pris des mesures pour définir les priorités et régler des problèmes pressants d'ordre social et politique.



4. Le 5 janvier, le Gouvernement de transition a conclu un accord avec l'Union nationale des travailleurs du Mali, l'un des principaux syndicats du pays, et le Conseil national du patronat du Mali, une organisation de dirigeants d'entreprise, pour mettre fin à des grèves qui duraient depuis des semaines, notamment parmi les fonctionnaires, et visaient à obtenir des augmentations salariales et des avantages sociaux.

5. Le 18 janvier, le Président de la transition, Bah N'Daou, a signé un décret portant dissolution du Comité national pour le salut du peuple, la junte militaire qui avait organisé le coup d'État contre l'ancien Président Ibrahim Boubacar Keita, le 18 août 2020.

6. Le 10 février, le Premier Ministre a engagé un dialogue officiel avec les dirigeants des partis politiques au sujet du programme de réformes politiques et institutionnelles du Gouvernement de transition, notant que les dirigeants politiques avaient un rôle essentiel à jouer dans ces réformes. Il a entrepris cette démarche dans un contexte de tensions persistantes entre les autorités de transition et certains acteurs politiques qui s'étaient dit inquiets de ce que le processus de transition manque de transparence et d'inclusivité. Lors d'une conférence de presse tenue le 4 février, le Mouvement du 5 juin-Rassemblement des Forces patriotiques, la coalition de partis d'opposition et de groupes de la société civile qui avait dirigé les manifestations à la veille du coup d'État, a engagé la population à rester mobilisée. D'autres dirigeants politiques, dont Housseini Amion Guindo de la Convergence pour le développement du Mali, Moussa Mara du parti d'opposition centriste Yelema, et Aliou Boubacar Diallo de l'Alliance démocratique pour la paix, ont préconisé un processus de transition plus ouvert.

7. Le Conseil national de transition s'est réuni le 10 février, à l'initiative du Premier Ministre. Le 19 février, ce dernier a présenté au Conseil le plan d'action du Gouvernement de transition, dans lequel figuraient les six domaines prioritaires suivants : sécurité, réformes institutionnelles et politiques, bonne gouvernance, éducation, stabilité sociale et élections. Le 22 février, le plan a été soumis au vote des membres du Conseil et approuvé par 100 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions. La plupart des acteurs politiques ont pris acte du plan d'action et ont mis en doute le fait que le Gouvernement de transition était capable de le mettre en œuvre. L'ensemble de la classe politique a fait part de ses préoccupations, qui concernaient notamment la capacité du Gouvernement de transition d'organiser des élections transparentes et de garantir la pleine mise en œuvre de l'Accord.

### **Préparatifs des élections**

8. Les autorités maliennes ont continué de prendre des mesures en vue de la tenue d'un référendum constitutionnel et d'élections locales et générales. Le 31 décembre, dans un discours adressé à la nation, le Président de la transition a annoncé un calendrier électoral provisoire qui prévoyait la tenue d'un référendum constitutionnel au second semestre de 2021, d'élections au niveau des régions, des cercles et des communes au quatrième trimestre de 2021, ainsi que d'élections présidentielle et législatives au premier trimestre de 2022. Les autorités maliennes doivent encore publier un calendrier définitif confirmant ces dates.

9. Le 25 janvier, le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation a organisé un atelier de trois jours à Bamako sur le cadre juridique des élections. Deux cents représentants de partis politiques et d'organisations de la société civile et signataires de l'Accord ont examiné le cadre juridique et institutionnel des scrutins à venir et ont formulé une série de propositions. Celles-ci portaient notamment sur la publication d'un code électoral unifié pour remplacer la législation électorale en vigueur, sur la mise en place d'un organe indépendant unique

chargé des élections pour remplacer la structure électorale actuelle composée de trois institutions, ainsi que sur la création d'un sénat.

10. Le 1<sup>er</sup> février, le Gouvernement de transition a mis fin au mandat du bureau de la Commission électorale nationale indépendante, un organe ad hoc chargé du suivi des élections qui, selon la législation électorale malienne, doit être dissous dans les trois mois qui suivent chaque cycle électoral.

11. En coordination avec d'autres représentants de la communauté internationale au Mali, le Représentant spécial du Secrétaire général a continué d'appeler de ses vœux une transition pacifique et inclusive et d'appuyer des initiatives favorisant la tenue d'élections libres, équitables et crédibles. Il a encouragé les autorités, les dirigeants politiques et les acteurs de la société civile à se concentrer sur des objectifs réalisables et sur les réformes à privilégier pendant la période de transition.

### **III. Mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali**

12. Pendant la période considérée, les parties maliennes ont affiché une volonté renouvelée de poursuivre la mise en œuvre de l'Accord.

13. Le 11 février, le Comité de suivi de l'Accord s'est réuni pour la première fois depuis la signature de l'Accord, en 2015. Cette cinquième réunion au niveau ministériel s'est tenue à Kidal, dans le nord du Mali, fief de la Coordination des mouvements de l'Azawad, l'une des parties signataires. Elle a été présidée par le Ministre algérien des affaires étrangères. En sa qualité de représentant du Gouvernement de transition, le Ministre malien de la réconciliation nationale, le colonel-major Ismaël Wagué, a informé les participants des progrès de la mise en œuvre de l'Accord et de l'adoption par les parties maliennes, en décembre 2020, d'une nouvelle feuille de route décrivant les mesures à prendre dans les mois à venir.

14. Les participants ont salué la nouvelle dynamique des parties signataires et les ont exhortées à faire progresser le processus de paix pendant la période de transition. Entre autres questions, ils ont souligné qu'il fallait que le bataillon de l'armée reconstituée déjà déployé à Kidal devienne opérationnel. Les mouvements signataires ont affirmé leur volonté de transformer la Commission de sécurité mixte de l'Azawad à Kidal en une unité de la future police territoriale, dès lors que le projet de loi correspondant serait approuvé par le Conseil national de transition.

#### **Désarmement, démobilisation et réintégration, et redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées, réformées et inclusives**

15. Pendant la période considérée, les efforts se sont poursuivis pour parvenir à intégrer 1 687 combattants supplémentaires dans les Forces de défense et de sécurité maliennes et atteindre l'objectif d'intégration de 3 000 combattants. Les 2 et 3 février, la MINUSMA a aidé le Gouvernement de transition à transporter 394 combattants de Gao et Tombouctou à Bamako à des fins de formation. Ces combattants faisaient partie d'un groupe de 451 ex-membres des mouvements signataires qui avaient été enregistrés en 2020 dans le cadre de la phase de « rattrapage » du processus accéléré de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Une fois arrivés à Bamako, ils ont été acheminés vers des camps militaires situés dans les régions de Ségou et de Koulikoro pour suivre une formation militaire de 45 jours avant d'être intégrés aux Forces de défense et de sécurité maliennes et d'être redéployés dans les régions.

### **Réformes constitutionnelles et institutionnelles**

16. Comme indiqué au paragraphe 8, les dates annoncées pour les prochaines élections doivent encore être confirmées.

17. En outre, le Gouvernement de transition a pris des mesures pour que les circonscriptions administratives des régions de Douentza, de Bandiagara et de San, créées en 2012 dans le centre du Mali, deviennent opérationnelles. Les nouveaux gouverneurs ont pris leurs fonctions le 7 janvier dans la région de Douentza, le 11 janvier dans la région de Bandiagara et le 4 février dans la région de San. En outre, le Gouvernement de transition a nommé des autorités communales intérimaires dans les régions de Ménaka et de Taoudenni.

18. Des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne le transfert de 30 % des recettes budgétaires de l'État aux collectivités territoriales. Le 8 janvier, le Ministère de l'économie et des finances a publié le budget pour 2021, qui prévoit que 457,671 milliards de francs CFA, soit 26,04 % des recettes budgétaires globales, seront transférés aux collectivités territoriales.

### **Zone de développement des régions du nord**

19. Le 31 décembre 2020, le Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation a pris un décret portant nomination du Président, du Vice-Président et des 24 membres du Conseil consultatif interrégional, organe directeur de la Zone de développement des régions du nord. Toutefois, le processus de collecte de fonds à l'appui de l'organe a continué de prendre du retard. La sélection des projets devant être financés par le Fonds pour le développement durable n'a guère avancé.

### **Participation des femmes**

20. À la cinquième réunion de haut niveau du Comité de suivi de l'Accord, qui s'est tenue le 11 février à Kidal, les participants ont convenu de porter de 9 à 12 le nombre de représentantes au sein de l'organe et de faire en sorte qu'il y ait des femmes dans ses quatre sous-comités. Les femmes membres du Comité ont rappelé qu'il fallait aborder d'urgence la question de l'éducation, condition préalable à une paix durable. Depuis qu'elles ont participé à la quarante-et-unième réunion du Comité de suivi de l'Accord, tenue en novembre 2020, les femmes jouent un rôle de plus en plus important dans le processus de paix. La MINUSMA, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et d'autres partenaires continuent de promouvoir le droit des femmes à l'égalité de participation, notamment par l'entremise d'un programme de mentorat destiné aux femmes membres du Comité.

21. Durant la période considérée, conformément aux recommandations formulées lors d'un atelier de haut niveau tenu en janvier 2020, des observatoires des femmes ont été établis à Gao, à Kidal, à Mopti, à Ménaka et à Tombouctou, avec l'appui de l'organisme humanitaire Aide de l'Église norvégienne et de l'organisation non gouvernementale Groupe de recherche, d'étude et de formation femme-action.

## **IV. Stabilisation et rétablissement de l'autorité de l'État dans le centre du pays**

22. Pendant la période considérée, une recrudescence des violences perpétrées par des groupes terroristes a été enregistrée dans le centre du Mali, en particulier dans la nouvelle région de Douentza, ancien cercle de la région de Mopti. Les attaques contre les forces de défense se sont poursuivies et 28 Casques bleus de la MINUSMA ont été blessés lors d'une attaque majeure contre leur base opérationnelle temporaire

située à Kéréna, dans la région de Douentza. Un Casque bleu est décédé des suites des blessures subies lors de l'attaque. Dans tout le centre du pays, des groupes armés d'autodéfense ont continué de mener leurs activités, tandis que les démarches de médiation appuyées par la Mission ont apporté une certaine stabilité dans plusieurs zones, en particulier dans les cercles de Bankass et de Koro.

23. Dans la région de Ségou, le cercle de Niono est la zone dans laquelle le niveau d'hostilités a été le plus élevé et l'environnement protecteur s'est le plus détérioré en raison d'affrontements continus entre des combattants radicaux et des chasseurs traditionnels dogons (dozos) dans les communes de Dogofri, de Diabali et de Sokolo, et de la poursuite du siège du village de Farabougou.

24. Pendant la période considérée, le groupe d'autodéfense dogon Dan Na Ambassagou a continué d'attaquer les communautés dogons qui ne soutenaient pas son « effort de guerre ». Depuis décembre 2020, 14 cas de violences intracommunautaires ont été signalés chez les Dogons, contre 50 cas au cours de la période précédente.

25. Dans le cercle de Koro, dans la région de Mopti, la MINUSMA a continué d'appuyer des initiatives de réconciliation. Par le passé, elle avait déjà contribué à la conclusion d'accords de paix dans les communes de Dioungani et de Madougou. S'inspirant de ces précédents, les autorités locales ont engagé des démarches qui ont abouti à la signature, les 12, 22 et 24 janvier, de trois accords de paix intercommunautaires entre les populations peules et dogons du cercle. Ces accords visaient à favoriser le retour des personnes déplacées et ont débouché sur la réouverture des écoles et la prestation de services sociaux.

26. Dans le cercle de Djenné, dans la région de Mopti, où les conditions de sécurité sont restées relativement stables, la MINUSMA a achevé de former des membres de groupes de la société civile et des médiateurs traditionnels afin qu'ils jouent un rôle plus actif dans le règlement des conflits locaux. Elle prépare également d'autres projets pour délimiter les itinéraires de transhumance, y compris les points d'eau et les zones fourragères. L'objectif est de prévenir les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles, de réduire la criminalité et la violence, et de permettre aux personnes déplacées de retourner dans la ville de Kouakourou.

27. La police de la MINUSMA a poursuivi sa collaboration avec la Mission politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali), notamment sur le nouveau projet lancé par cette dernière à l'appui de la gendarmerie malienne dans la région de Mopti. En outre, plusieurs projets et programmes de formation visant à accroître la capacité et la sécurité des forces de sécurité maliennes ont été menés à bien dans le centre du Mali. Par exemple, des séances de formation à la lutte contre le terrorisme ont été organisées à Mopti. D'autres activités ayant trait à la construction et à l'utilisation des équipements ont eu lieu dans les gendarmeries de Mounia, dans la région de Mopti, et de Hombori, dans la région de Douentza. La police de la Mission a établi un partenariat avec le Commissariat à la réforme du secteur de la sécurité et le Programme des Nations Unies pour le développement afin que 14 comités consultatifs de sécurité deviennent opérationnels dans 10 régions administratives, dont 11 dans le centre du Mali afin de favoriser la stabilité dans cette zone.

28. La Mission a intensifié ses opérations militaires dans le centre du Mali afin de protéger les civils dans les zones qui sont régulièrement le théâtre de violences. Elle a poursuivi les opérations Buffalo et Mongoose, lancées il y a plusieurs mois pour défendre la population locale, soutenir la composante civile de la Mission, accroître la présence et l'autorité de l'État et réduire la violence tout en instaurant les conditions d'une stabilité à long terme.

## Progrès dans la mise en œuvre des mesures prioritaires

### Rétablissement de la présence et de l'autorité de l'État

29. Au 28 février, 22 administrateurs civils sur 131 (17 %), dont des gouverneurs, des préfets et des sous-préfets, étaient physiquement présents sur leur lieu d'affectation dans les régions septentrionales, notamment celles de Gao, de Kidal, de Ménaka, de Taoudenni et de Tombouctou. Dans l'ensemble, 8 préfets sur 24 (34 %) et 10 sous-préfets sur 102 (10 %) étaient présents sur leur lieu d'affectation. Ces chiffres sont inférieurs à ceux de la période précédente, ce qui pourrait s'expliquer par l'appel à la grève nationale lancé par les syndicats d'administrateurs civils pour la période allant d'octobre 2020 à janvier 2021. Dans les régions de Ménaka et de Taoudenni, des postes restent vacants, notamment tous les postes de sous-préfet, et ce depuis la création de ces régions en 2016. Il n'y a toujours pas d'administrateur physiquement présent dans la région de Taoudenni, principalement en raison du manque d'infrastructures.

30. La présence des autorités publiques est restée limitée en dehors des chefs-lieux des régions et des cercles. Dans l'ancienne région de Mopti (aujourd'hui divisée en trois régions : Mopti, Bandiagara et Douentza), seuls 4 préfets sur 8 (50 %) et 10 sous-préfets sur 55 (18 %) étaient physiquement présents sur leur lieu d'affectation au 28 février. Par ailleurs, 57 maires sur 108 (53 %) étaient présents dans leurs communes.

31. Pour appuyer la mise en place de l'administration dans les trois nouvelles régions de Bandiagara, de Douentza et de San, la MINUSMA a lancé des programmes de renforcement des capacités et organisé deux séances de formation à l'intention de 240 fonctionnaires dans les régions de Bandiagara, de Douentza, de Mopti, de San et de Ségou.

32. La hausse de l'insécurité, qui s'est notamment matérialisée par des menaces directes adressées aux magistrats par des éléments radicaux, a entravé l'action menée par la MINUSMA pour appuyer le retour des autorités judiciaires dans le centre du pays. Il n'a donc pas été possible d'effectuer les missions d'accompagnement de magistrats affectés à titre temporaire qui étaient prévues à Bandiagara et Youwarou.

### Lutte contre l'impunité

33. Au cours de la période considérée, les autorités maliennes ont pris des mesures prometteuses pour lutter contre l'impunité des violations du droit international des droits de l'homme et des atteintes à ces droits qui avaient été commises dans le centre du Mali en 2020. Des poursuites ont été engagées contre les auteurs présumés de graves violations des droits humains commises à Massabougou, dans la région de Ségou, en juin 2020.

## V. Évolution de la situation régionale

34. La cinquante-huitième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est tenue le 23 janvier par visioconférence. Les participants ont notamment examiné la situation au Mali. La Conférence a pris acte du rapport établi par le médiateur et envoyé spécial de la CEDEAO au Mali, l'ancien Président du Nigéria Goodluck Jonathan, qui s'était rendu dans le pays les 11 et 12 janvier. Les chefs d'État et de gouvernement ont constaté que la mise en place des institutions de transition avait avancé et ont souligné qu'il fallait adopter une approche plus consultative et plus ouverte à l'égard de toutes les parties prenantes. Établi par le

Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et coprésidé par l'Union africaine et la CEDEAO, le Groupe de suivi et de soutien à la transition au Mali a tenu sa deuxième réunion le 8 mars, à Lomé. Les participants ont recommandé de mettre l'accent sur un dialogue inclusif, ont exprimé leur soutien à la mise en œuvre du plan d'action du Gouvernement et ont exhorté toutes les parties prenantes nationales à contribuer à une transition réussie.

35. La MINUSMA a continué d'apporter un soutien logistique à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Depuis janvier 2021, elle lui a fourni 704 300 litres de carburant et 10 920 litres de lubrifiant.

## VI. Principaux faits nouveaux en matière de sécurité

36. Pendant la période considérée, les conditions de sécurité se sont nettement détériorées dans la région de Douentza, dans le centre du Mali, notamment en raison des activités de groupes armés terroristes. Le mois de janvier a vu une forte hausse du nombre d'atteintes à la sécurité, dont des actes relevant du terrorisme, du banditisme ou du radicalisme, des crimes et des affrontements intercommunautaires. Le nord du pays a continué d'être touché par l'insécurité et le terrorisme. Les attaques ont principalement visé la population civile et les forces armées nationales et internationales. Le 10 février, la MINUSMA a subi une attaque de grande envergure à Kéréna, dans la région de Douentza. Cette agression particulièrement préoccupante, impliquant un attentat-suicide à la voiture piégée et des tirs indirects, a fait 28 blessés parmi les Casques bleus, dont un est décédé ultérieurement.

37. Dans le centre du Mali, divers actes de violence ont été perpétrés, principalement contre les populations locales. Les conflits intercommunautaires persistants et les activités menées par des groupes armés radicaux, deux phénomènes souvent imbriqués, ont été source d'insécurité. Plusieurs cas de vol et de destruction de récoltes ont également été recensés dans la région de Ségou. Ces actes avaient probablement pour but d'engendrer une insécurité alimentaire et de forcer les populations locales à quitter la région ou à se plier aux exigences des extrémistes. La disponibilité de roquettes et d'obus de mortier, jusqu'alors peu répandus, et leur utilisation accrue dans le centre du pays n'ont fait qu'aggraver l'insécurité.

38. Dans le nord du Mali, la MINUSMA et les forces internationales ont été particulièrement visées par les attaques et ont subi des pertes, notamment aux alentours de Tessalit, dans la région de Kidal. Le 15 janvier, un Casque bleu est mort et un autre a été blessé lorsqu'un véhicule de la MINUSMA a heurté un engin explosif, à 12 kilomètres au nord-ouest du camp de la Mission. Le 13 janvier, une escorte de sécurité de la force de la MINUSMA a été la cible d'une attaque à l'engin explosif improvisé et de tirs d'armes légères à 20 kilomètres au nord de Bambara-Maoudé, dans la région de Tombouctou. Les Casques bleus ont riposté et repoussé les assaillants, qui ont fui la zone. Quatre Casques bleus sont morts dans cette attaque et cinq autres ont été blessés. Dans la région de Gao, le cercle d'Ansongo a été très touché par l'insécurité et la violence. Dans toute cette région, et plus particulièrement au sud, les groupes terroristes Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin et État islamique du Grand Sahara ont continué à se disputer le contrôle des territoires.

39. Les mouvements armés signataires de l'Accord ont pris des mesures pour régler un différend latent et apaiser les tensions croissantes entre leurs combattants dans certaines parties de la région de Kidal. Les 4 et 5 janvier, les dirigeants de la Coordination des mouvements de l'Azawad et de la Plateforme, une coalition de groupes armés, se sont réunis à Anéfis, dans la région de Kidal. Dans une déclaration commune, ils ont affirmé leur volonté de restaurer la cohésion sociale dans la région, d'assurer la protection des personnes et des biens et de faciliter la libre circulation

des personnes. Le 10 janvier, les deux mouvements ont établi un poste de contrôle commun sur la route principale reliant Anéfis à Tessalit.

## A. Attaques asymétriques et autres

40. Durant la période considérée, les forces nationales et internationales, la MINUSMA et les groupes armés signataires ont subi 92 attaques asymétriques. Le nord du Mali a été le théâtre de 35 de ces attaques (38 % du total), dont 15 dans la région de Tombouctou (16 %), 11 dans celle de Gao (12 %), 7 dans celle de Kidal (8 %) et 2 dans celle de Ménaka (2 %). Le centre du Mali a été le plus touché, comptant 57 attaques (62 % du total), dont 53 dans la région de Mopti (58 %) et 4 dans celle de Ségou (4 %). Les chiffres ont augmenté par rapport à la période précédente, au cours de laquelle 20 attaques contre les forces de sécurité et les groupes signataires avaient été recensées dans le centre du pays.

41. Au cours de la période considérée, la MINUSMA a été la cible de 39 attaques qui ont fait 7 morts, dont 6 Casques bleus et 1 vacataire des Nations Unies, et 48 blessés, soit une hausse par rapport à la période précédente, au cours de laquelle 20 attaques avaient fait 1 mort et 11 blessés parmi les Casques bleus. Le plus grand nombre d'attaques a de nouveau été enregistré dans la région de Mopti (20), suivie des régions de Kidal (7), de Tombouctou (5) et de Gao (2).

42. Le 30 janvier, deux vacataires travaillant pour la MINUSMA dans le camp de Ber, situé à environ 53 kilomètres à l'est de la ville de Tombouctou, ont été attaqués dans la ville de Ber par deux individus armés non identifiés se déplaçant à motocyclette. L'un des vacataires a été tué sur le champ et l'autre a été détenu, avant d'être relâché. Le 10 février, des membres présumés de groupes armés radicaux ont attaqué la base opérationnelle temporaire de la Mission dans la zone de Kéréna, à 25 kilomètres à l'est de la ville de Douentza, dans la région du même nom.

43. Les Forces de défense et de sécurité maliennes ont été la cible de 47 attaques qui ont fait 100 morts, dont 26 membres des Forces armées maliennes, 3 membres de la Garde nationale, 3 membres de la police et de la gendarmerie, 66 membres de groupes armés radicaux et 2 membres de groupes d'autodéfense. Au moins 102 personnes ont été blessées, dont 77 membres des Forces armées maliennes, 5 membres de la Garde nationale, 8 membres de la police et de la gendarmerie et 12 civils.

44. Les deux attaques les plus meurtrières ont été menées le 24 janvier. Elles étaient dirigées contre les camps des Forces armées maliennes de Boulikessi et de Mondoro, situés respectivement à environ 114 et 140 kilomètres à l'est de la ville de Douentza, dans la commune de Mondoro et le cercle de Douentza. Elles ont fait six morts parmi les éléments des Forces armées maliennes (4 à Boulikessi et 2 à Mondoro). En outre, 6 membres des Forces armées maliennes ont été blessés à Mondoro et 12 autres à Boulikessi, dont 7 gravement. Les blessés ont été évacués par la MINUSMA. Selon un communiqué des Forces armées maliennes, au moins 30 membres présumés de groupes armés radicaux ont été tués lors de ces attaques. Par ailleurs, des sources des services de sécurité ont signalé la mort de 15 membres présumés de groupes armés radicaux à Boulikessi. Les assaillants auraient volé deux camionnettes et une mitrailleuse lourde de 12,7 mm de calibre. Une quarantaine de motocyclettes ont été abandonnées sur les lieux. Le 3 février, un camp des Forces armées maliennes situé près de Boni, à environ 83 kilomètres à l'est de la ville de Douentza, dans la commune de Hairé et le cercle de Douentza, a été la cible d'une autre attaque qui a fait 10 morts et 7 blessés parmi les soldats, ainsi que 20 morts dans les rangs des groupes armés radicaux.



## **B. Appui aux institutions de défense et de sécurité maliennes**

45. La Mission a continué d'apporter un soutien technique, logistique et financier aux Forces armées maliennes, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Elle a également fourni 4 000 litres de carburant aux unités des bataillons de l'armée reconstituée dans les secteurs nord, est et ouest, afin qu'elles puissent exercer efficacement leurs responsabilités en matière de sécurité.

46. La force de la Mission a continué de contribuer au redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes en dispensant une formation de base aux unités régulières des Forces armées maliennes et au bataillon de l'armée reconstituée. Dans le cas du bataillon, une partie de la formation a été dispensée en dehors des camps militaires. Plus de 300 membres du personnel ont validé les cours organisés dans tout le pays.

47. La police de la Mission a continué de fournir un appui aux Forces de sécurité maliennes en organisant des séances de formation sur la police de proximité, la protection des lieux de crime et les enquêtes faisant suite à des explosions, la criminalistique et la prévention des violences sexuelles et fondées sur le genre. En raison des restrictions imposées en vue d'endiguer la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la police des Nations Unies a proposé aux membres des forces de sécurité maliennes déployés dans les régions des cours de formation en ligne, notamment sur les activités de renseignement au service de la lutte contre le terrorisme. Une aide supplémentaire a été apportée dans le cadre de projets de construction et d'autres initiatives visant à renforcer la présence des forces de sécurité maliennes dans les régions grâce à la fourniture d'équipements et à la mise en place d'installations sûres.

## **C. Atténuation de la menace des armes légères et de petit calibre et des engins explosifs**

48. Dans le cadre du renforcement des capacités nationales en matière de gestion des risques liés aux explosifs, la MINUSMA a organisé des séances de formation sur la neutralisation des explosifs et munitions à l'intention des membres des Forces de défense et de sécurité maliennes, et sur l'atténuation des menaces liées aux explosifs à l'intention des officiers d'état-major. L'objectif était que les participants acquièrent les compétences nécessaires pour planifier et exécuter des opérations dans un environnement caractérisé par des menaces asymétriques.

## **VII. Protection des civils**

49. Durant la période considérée, le nombre d'attaques contre des civils a augmenté. Le siège du village de Farabougou, situé dans le cercle de Niono et la région de Ségou, s'est poursuivi et les civils ont continué de souffrir de pénuries alimentaires malgré la tenue de négociations aux fins de l'ouverture d'un couloir humanitaire.

50. Au 22 février, 145 civils avaient été tués, 155 blessés et 80 enlevés dans l'ensemble du pays (238 attaques signalées au total), ce qui traduit une baisse relative du niveau de violence par rapport à la période précédente, durant laquelle 182 civils avaient été tués, 157 blessés et 163 enlevés (232 attaques signalées). La région de Mopti est restée la plus touchée, 83 civils ayant été tués, 68 blessés et 53 enlevés lors de 73 attaques.

51. Dans la région de Gao, la MINUSMA a continué de constater quotidiennement des vols le long de la route principale, des extorsions de fonds et des activités terroristes. Depuis le 20 décembre 2020, le déploiement des unités de police constituées dans la ville d'Ansongo et le changement de dispositif associé ont permis de multiplier les patrouilles sur certaines parties de la route principale, ce qui a permis de mettre fin à certaines activités de banditisme. Des personnes déplacées ont continué d'affluer vers les villes d'Ansongo et de Gao, la plupart après avoir fui les zones proches de Djebok et d'autres zones du cercle d'Ansongo, en raison des menaces liées aux groupes armés terroristes.

52. La région de Ménaka a enregistré une baisse du nombre d'attaques portées contre des civils, malgré le regain de tension constaté depuis que les forces internationales y avaient abattu un dirigeant de Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin en novembre. Par ailleurs, le cercle d'Anderamboukane a été le théâtre de plusieurs mouvements de populations provoqués par la présence accrue des groupes armés terroristes, les affrontements réguliers entre Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin et l'État islamique du Grand Sahara et les opérations des forces internationales à la frontière avec le Niger, ce qui n'a fait qu'augmenter le nombre de personnes réfugiées et déplacées dans la ville de Ménaka. Dans la région de Tombouctou, des groupes armés terroristes non identifiés ont multiplié leurs activités et continuent d'intimider et de menacer les civils et les autorités locales.

53. Les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés ont continué de causer du tort aux civils. Pendant la période considérée, 10 civils ont été tués et 13 autres blessés dans les régions de Kidal, de Mopti et de Tombouctou.

## VIII. Situation des droits humains

54. La situation en matière de droits humains est restée précaire en raison des conflits en cours dans certaines parties du Mali, qui impliquaient principalement des groupes armés communautaires, des milices, des groupes extrémistes, ainsi que les forces gouvernementales. De même, de graves violations commises contre des enfants en temps de conflit armé et des cas de violences sexuelles liées au conflit ont été recensés dans certaines parties du pays.

55. Dans ce contexte, la MINUSMA a recensé 409 infractions, dont 89 violations des droits humains et 320 atteintes à ces droits, soit 74 cas de moins que pendant la période précédente. Il s'agissait notamment d'exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires (9 cas), de meurtres (65 cas), de coups et blessures (125 cas), d'actes de torture et de mauvais traitements (17 cas), d'enlèvements (110 cas), d'arrestations et de détentions illégales, y compris des détentions prolongées et des violations des garanties d'une procédure régulière (83 cas), ainsi que de nombreux cas de menaces de mort et d'intimidation, de destruction et de pillage de biens, de déplacements forcés et d'attaques contre le personnel humanitaire et médical.

56. Parmi les auteurs présumés de ces infractions, on compte des membres des forces nationales (31 cas), des agents de sécurité de l'État (7 cas), des représentants des autorités judiciaires (51 cas), des membres de groupes armés ayant signé l'Accord et y adhérant (36 cas), de groupes armés et milices communautaires (88 cas) et de groupes extrémistes violents (176 cas), ainsi que des acteurs armés non identifiés (20 cas). La plupart des violations et atteintes ont été recensées dans le centre du pays, notamment dans les régions de Bandiagara (94 cas), de Douentza (51 cas), de Mopti (11 cas) et de Ségou (54 cas). D'autres ont également été signalées dans les régions de Gao (48 cas), de Kayes (10 cas), de Kidal (27 cas), de Ménaka (19 cas), de Sikasso (1 cas) et de Tombouctou (36 cas), ainsi qu'à Bamako (58 cas).

57. Le 31 décembre 2020, à Bamako, sept personnalités qui soutenaient le Gouvernement évincé en août 2020 ont été inculpées de plusieurs infractions, notamment de complot contre le nouveau Gouvernement, d'association de malfaiteurs et d'offense à la personne du Chef de l'État. Elles avaient été arrêtées et placées en détention quelques jours auparavant par le service de sécurité de l'État, en dehors de tout cadre légal et à l'insu des autorités judiciaires. Le 2 mars 2021, la cour d'appel de Bamako a décidé de suspendre la procédure engagée contre les inculpés. Toutefois, le Procureur général a déclaré qu'il envisageait de faire appel devant la Cour suprême.

58. La Mission a continué de recevoir des signalements de violations des droits humains qui auraient été commises lors de certaines opérations antiterroristes, notamment dans le centre du pays. À cet égard, elle est en train d'achever une enquête sur les droits humains concernant la frappe aérienne menée le 3 janvier à Bounti, dans la région de Douentza.

59. Dans le centre du Mali, les groupes armés communautaires et les milices, parfois épaulés par des groupes extrémistes, ont continué de faire peser de graves menaces sur les droits humains et la survie de la population locale, comme indiqué au paragraphe 37.

60. Alors que l'extrémisme violent reste une source de préoccupation majeure dans certaines parties du nord et du centre, son essor dans le sud marque une évolution inquiétante, caractérisée par des attaques contre les civils et les forces chargées de les protéger. Dans la nuit du 19 au 20 janvier, des combattants de la Katiba du Macina ont attaqué un centre de santé de proximité situé à Boura, dans la région de Sikasso, et ont tué son médecin-chef, qu'ils soupçonnaient de collaborer avec les forces nationales déployées dans la région.

61. Les autorités maliennes ont adopté des mesures prometteuses pour lutter contre l'impunité, à la suite de l'engagement pris par le Président de la transition, qui avait déclaré publiquement que les violations des droits humains ne seraient pas tolérées. Durant la période considérée, le Ministre de la défense et des anciens combattants a ouvert au moins 10 procédures judiciaires conformément au Code malien de justice militaire. Ces poursuites visent notamment les auteurs présumés de violations graves des droits humains qui ont été commises à Dioura, à Boulikessi et à Nantaka, dans la région de Mopti, respectivement en février, mai et juin 2018, ainsi qu'à Massabougou, dans la région de Ségou, en juin 2020. Des enquêtes sur ces cas sont en cours devant les tribunaux militaires de Bamako et de Mopti.

62. L'ONU a enregistré une hausse du nombre de violations graves commises contre les enfants au Mali. Pendant la période considérée, 236 violations commises contre 183 enfants ont été confirmées, contre 225 violations commises contre 156 enfants pendant la période précédente. Les faits se sont produits dans les régions de Mopti (59), de Gao (57), de Kidal (47), de Tombouctou (28), de Ségou (21), de Ménaka (20) et de Koulikoro (2), ainsi qu'à Bamako (2). Au total, 40 enfants (30 garçons et 10 filles) ont été tués (20) ou mutilés (20). Par ailleurs, il a été confirmé que 122 enfants (91 garçons et 31 filles) âgés de 10 à 17 ans avaient été recrutés et utilisés par des groupes armés ; 89 d'entre eux ont été séparés de ces groupes, tandis que 33 restent actifs dans leurs rangs, l'ONU plaidant pour leur libération. En décembre 2020, plus de 1 230 écoles, fréquentées par plus de 378 300 enfants, étaient fermées en raison de l'insécurité, principalement dans la région de Mopti.

63. La Mission a confirmé deux cas de violences sexuelles liées au conflit, soit huit cas de moins que pendant la période précédente. Ces violences ont été commises par des hommes armés non identifiés. Dans un cas, une fille a été forcée au mariage le 12 janvier à Tonka, dans la région de Tombouctou.

64. Au titre de l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, la MINUSMA a effectué 18 évaluations des risques avant de fournir une assistance logistique et opérationnelle à des forces autres que celles des Nations Unies, notamment à la Force conjointe du G5 Sahel.

65. Jusqu'à présent, la Commission vérité, justice et réconciliation a enregistré 20 057 dépositions.

## **IX. État de droit**

66. La Mission a poursuivi sa démarche à l'appui de la réimplantation et de l'amélioration du fonctionnement des entités judiciaires de l'État dans le centre et le nord du Mali. Le 19 février, avec l'aide de la MINUSMA, le Ministère de la justice a effectué une mission d'inspection à Tombouctou pour évaluer les conditions de travail et les capacités des institutions et du personnel judiciaires et a formulé des recommandations à cet égard.

67. La Mission a continué d'apporter une assistance technique et matérielle en vue de renforcer la sécurité des prisons, notamment en constituant une équipe d'intervention rapide pour toutes les prisons maliennes, y compris celles détenant des individus soupçonnés de s'être livrés à des activités terroristes ou qui ont été condamnés pour de tels activités. En outre, elle a contribué à la rédaction d'un décret portant création d'un service chargé du renseignement et du repérage des signes de radicalisation dans les établissements pénitentiaires, dans le cadre de la politique nationale de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme. Elle a continué de plaider en faveur de la réduction de la population carcérale, une mesure d'atténuation des risques qui permettrait de protéger les détenus contre la pandémie de COVID-19. En février 2021, aucun cas de COVID-19 ni aucun décès dû à cette maladie n'avait été signalé dans les prisons maliennes.

68. En collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la MINUSMA a fourni une assistance technique complémentaire au Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, en l'aidant à achever les travaux de sécurité dans ses nouveaux locaux de Bamako.

## **X. Situation humanitaire**

69. Les besoins humanitaires n'ont cessé de croître en raison de la pandémie, de l'insécurité persistante et croissante qui touche le centre et s'étend vers le sud, des conséquences des changements climatiques et de la pauvreté. Ces facteurs ont affaibli la protection des civils et limité leur accès aux services sociaux de base, augmenté l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et provoqué des déplacements massifs de population.

70. Le nombre de personnes déplacées est passé de 207 751 en décembre 2019 à 332 957 en décembre 2020. Ces déplacements étaient essentiellement dus à des conflits intercommunautaires (71 %) et à des conflits armés non internationaux (28 %). Dans les régions de Gao, de Mopti, de Ségou et de Tombouctou, les conflits, les opérations militaires et les « taxes » imposées par les groupes armés ont largement contribué à accroître ces déplacements.

71. De janvier à décembre 2020, 4 036 atteintes à la protection ont été enregistrés, contre 1 882 en 2019, notamment des violations du droit à la vie, à la liberté et à la sécurité, à l'intégrité physique et psychologique, et à la propriété.

72. Au total, 726 000 personnes ont besoin d'une assistance préventive d'urgence sous la forme d'une aide alimentaire ou d'un transfert en espèces. Elles sont plus de 1,1 million à avoir besoin d'une aide nutritionnelle. En raison des conflits et des conséquences socioéconomiques de la COVID-19, 1,2 million de personnes ont besoin d'une aide à la subsistance, car elles ont perdu la totalité ou une grande partie du revenu de leur ménage. En outre, 4,4 millions de personnes dans le pays sont confrontées à des situations d'urgence sanitaire et épidémiologique, dont des flambées de paludisme, de rougeole, de poliomyélite et de méningite.

73. En décembre 2020, en dépit des restrictions d'accès et des contraintes opérationnelles, les partenaires humanitaires ont aidé plus de 2 millions de personnes dans différents secteurs grâce au plan de réponse humanitaire et à d'autres activités menées avec l'adhésion des populations.

## **XI. Développement économique**

74. En 2020, la pandémie et l'instabilité dans la sphère politique et le domaine de la sécurité se sont répercutées sur le commerce, l'investissement, l'emploi, les recettes publiques et les envois de fonds de l'étranger, entraînant une baisse de 2,5 % du produit intérieur brut et une perte de richesse estimée à 1,832 milliard de dollars. La pauvreté a augmenté de 2,7 %, touchant 800 000 personnes supplémentaires. Selon les estimations du Fonds monétaire international, l'économie malienne se redressera progressivement et enregistrera une croissance de 4 % en 2021.

75. Pendant la période considérée, la MINUSMA a approuvé 33 projets à effet rapide, dont deux étaient soutenus par des organismes, fonds ou programmes des Nations Unies, pour un montant total d'environ 1,54 million de dollars. Ces projets visaient à fournir des services de base aux populations vulnérables, de favoriser la cohésion sociale, à encourager le recours aux sources d'énergie renouvelable et à créer des activités rémunératrices dans les régions de Kidal, de Gao, de Ménaka, de Mopti et de Tombouctou.

76. Sept nouveaux projets à l'appui des activités inscrites au mandat de la Mission ont été approuvés au titre du fonds d'affectation spéciale, pour un montant total de 4,4 millions de dollars. Il s'agissait notamment de mener une campagne de communication de la MINUSMA à l'échelle du pays, d'installer des lampadaires solaires et de raccorder des stations de radio locales au réseau électrique à Bourem, dans la région de Gao, et d'améliorer les conditions de vie des populations dans la région de Taoudenni grâce à un meilleur accès à l'eau potable. Les donateurs ont versé 7,77 millions de dollars supplémentaires au fonds d'affectation spéciale. La Norvège et le Danemark ont contribué respectivement à hauteur de 4,5 millions et de 3,27 millions de dollars.

## **XII. Communications externes**

77. La Mission a élargi la portée de ses activités de communication externe en nouant de nouveaux partenariats avec 10 stations de radio locales en vue d'accroître leur capacité de diffusion et d'étendre leurs campagnes de sensibilisation aux zones reculées des régions, en axant les messages sur la protection des civils, la mise en œuvre des mandats et le rôle des autorités maliennes. Elle s'est servie d'un programme multimédia interactif pour sensibiliser les populations, gérer les attentes et contrer les rumeurs. Dans ses programmes radiophoniques, diffusés en langues dogon et peule, elle a promu la lutte contre la violence de proximité et la réconciliation dans le centre du Mali, en adoptant un point de vue local.

### **XIII. Capacités de la Mission**

#### **Personnel militaire**

78. Au 12 mars, 98,2 % de l'effectif autorisé de 13 289 membres étaient déployés, soit 13 045 personnes, dont 520 officiers d'état-major et 12 525 membres des contingents. Les femmes représentaient 3,6 % du personnel militaire.

#### **Personnel de police**

79. Au 13 mars, 90 % de l'effectif autorisé de 1 920 membres étaient déployés, soit 1 746 personnes, dont 285 policiers hors unités constituées et 1 449 membres d'unités de police constituées. Les femmes représentaient 26,1 % du personnel hors unités constituées et 13 % des membres d'unités constituées.

#### **Personnel civil**

80. Au 13 mars, 92 % de l'ensemble du personnel civil de la MINUSMA étaient déployés, dont 93 % du personnel recruté sur le plan international, 87 % des Volontaires des Nations Unies et 91 % du personnel recruté sur le plan national. Les femmes occupaient 29 % des postes soumis à recrutement international, 37 % des postes de Volontaires des Nations Unies et 18 % des postes soumis à recrutement national.

#### **Mise en œuvre du plan d'adaptation de la Mission**

81. La MINUSMA a continué de mettre en œuvre son plan d'adaptation tout en ajustant son calendrier et en se pliant aux restrictions imposées en raison de la pandémie de COVID-19 et du coup d'État d'août 2020. Pendant la période considérée, elle a mené à bien la plupart des mouvements et des regroupements de contingents qui avaient été entamés en 2020, y compris le transfert de Tombouctou à Mopti d'une compagnie d'infanterie mécanisée et d'une unité de défense de base. Les travaux de construction progressent à Mopti et le nouveau camp devrait être prêt pour le déploiement d'unités supplémentaires dans le courant de 2021.

#### **Mesures visant à optimiser les résultats**

82. Au cours de la période considérée, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Action pour le maintien de la paix, la MINUSMA a évalué cinq unités de police constituées. Les évaluations portaient sur les critères suivants : compréhension du mandat, commandement et contrôle, protection des civils, préparation et capacité opérationnelles, administration, soutien logistique et respect du mémorandum d'accord, formation, conduite et discipline, et santé et bien-être. Elles concernaient également les protocoles et les mesures de prévention de la COVID-19.

83. La performance de toutes les unités évaluées a été jugée satisfaisante, ce qui témoigne d'un niveau élevé de professionnalisme dans un environnement hostile. Plusieurs unités ont fait l'objet de commentaires positifs sur leur capacité de commandement et de contrôle, ainsi que sur les activités entreprises aux fins de la protection des civils. Des lacunes ont néanmoins été recensées. Certaines unités ont été invitées à renforcer le dispositif de défense de leurs camps. Par ailleurs, chaque unité a reçu des recommandations spécifiques et un plan de mise à niveau dont l'exécution fera l'objet d'un suivi. Une unité s'est notamment vu recommander d'organiser davantage d'activités de formation sur la gestion de l'ordre public à l'intention de la police.

## Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

84. La Mission a continué d'améliorer la sécurité de ses camps dans l'ensemble du Mali, conformément aux obligations relevant de l'Action pour le maintien de la paix. Elle a maintenu les mesures de sécurité passive dans le périmètre de ses camps. Elle a renforcé les portes d'entrée et de sortie de tous les camps des quartiers généraux de région et la composante Police a mené à bien deux exercices de défense, l'un à Gao et l'autre à Ménaka. À Ansongo, tous les camps sont désormais équipés de systèmes de diffusion audio, ce qui améliore considérablement la réactivité du personnel en cas d'urgence et contribue à sa sécurité.

85. En mars, la MINUSMA a avancé dans l'installation de structures de protection au-dessus des logements, la construction de bunkers et l'installation de protections latérales pour les bureaux et les logements. Des projets de renforcement de la sécurité sont en cours, notamment la mise en place de barrières mobiles, de postes d'observation et de clôtures et l'aménagement de fossés et de talus.

86. La Mission a continué de monter des installations autonomes d'isolement et de transit aux fins du traitement des patients atteints de la COVID-19, à appliquer des mesures de distanciation physique et à aménager des points de lavage des mains dans l'ensemble de ses locaux. Elle a terminé de mettre en place et en service trois centres de dépistage de la COVID-19 à Bamako, à Gao et à Tombouctou, et a dispensé la formation correspondante. Elle est restée vigilante et a rationalisé les mesures de prévention et d'atténuation de la COVID-19, y compris la surveillance renforcée, la recherche et le suivi de cas-contacts, les procédures de quarantaine ainsi que les modalités de retour au travail et de relève des contingents dans des conditions sûres et saines.

87. Compte tenu de la hausse du nombre d'attaques asymétriques lancées contre les soldats de la paix de la MINUSMA, les Forces de défense et de sécurité maliennes et la Force conjointe du G5 Sahel, la Mission a continué d'améliorer ses procédures d'évacuation sanitaire. Entre le 15 décembre 2020 et le 5 février 2021, elle a procédé à des évacuations sanitaires primaires dans les secteurs, à 59 évacuations sanitaires secondaires vers Bamako et Dakar et à 7 évacuations de patients atteints d'une forme grave de COVID-19 vers le centre de traitement de la COVID-19 des Nations Unies situé à Accra.

88. Depuis que la Mission a été créée, en 2013, 140 membres de son personnel ont trouvé la mort à la suite d'actes de malveillance, dont 6 pendant la période considérée. À ce jour, nul n'a été condamné pour ces meurtres. Au 3 mars, quatre personnes étaient détenues dans le cadre d'enquêtes sur des attentats perpétrés contre la Mission. Au total, 42 procédures d'enquête sont en cours et la MINUSMA aide les autorités maliennes à enquêter et à engager des poursuites dans 13 cas.

## Déontologie et discipline

89. Une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles a été enregistrée au cours de la période considérée. La Mission a continué d'appliquer sa stratégie de prévention des comportements répréhensibles, en particulier en ce qui concerne l'exploitation et les atteintes sexuelles. Dans ce cadre, elle a proposé des cours d'initiation et de remise à niveau en ligne à toutes les catégories de personnel et a évalué les risques de manière à pouvoir recommander des mesures d'atténuation à appliquer dans ses zones d'opérations. Elle a continué de mener des activités de sensibilisation, notamment auprès de la population, et d'offrir une assistance aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

### Questions environnementales

90. La MINUSMA a continué de s'employer à réduire son impact environnemental lié au traitement des eaux usées. À cet égard, elle est en train de construire des installations de gestion des boues résiduaires à Bamako, à Gao et à Tombouctou et de moderniser les installations publiques de traitement des eaux usées à Bamako et à Tombouctou.

## XIV. Observations

91. La réunion du Comité de suivi de l'Accord qui s'est tenue le 11 février a marqué une étape déterminante. Pour la première fois depuis la signature de l'Accord, en 2015, les représentants des parties signataires se sont rencontrés à Kidal, dans le nord du Mali, en présence de médiateurs internationaux. Pour la première fois depuis neuf ans, le drapeau national du Mali a flotté au-dessus du gouvernorat de Kidal, et ce grâce à la détermination du Gouvernement de transition et des groupes armés signataires. Je me félicite de la démarche constructive et de la volonté de compromis que les parties ont affichées avant et pendant la réunion. Je les exhorte à profiter du nouvel élan créé par cette réunion pour progresser, avec l'appui constant des partenaires internationaux, dans le règlement des questions litigieuses en suspens concernant la mise en œuvre de l'Accord, en dégagant des solutions durables. Il importe tout particulièrement d'accélérer le processus de redéploiement et d'utilisation effective des unités de l'armée reconstituée dans le nord du pays, ainsi que l'établissement de la police territoriale. En parallèle, des progrès tangibles doivent être accomplis dans le domaine du développement et dans la mise en place des services sociaux et administratifs dans les régions septentrionales.

92. Je prends note des appels répétés en faveur d'une réouverture de l'Accord, y compris dans le contexte du plan d'action du Gouvernement de transition. J'encourage vivement les parties signataires à aborder cette question sensible dans le cadre convenu et dans un esprit de confiance et de responsabilité mutuelles. À cet égard, il est essentiel de poursuivre tous les efforts de mise en œuvre de l'Accord et de préserver les résultats obtenus ces dernières années, en procédant éventuellement à une révision de certaines dispositions de l'Accord, dans le respect des procédures définies à l'article 65. J'engage les signataires à résoudre tout différend par le dialogue, en convenant de mesures de confiance qui contribueraient à faire avancer le processus de paix. Quant aux acteurs régionaux et internationaux, ils doivent rester mobilisés pour garantir que les signataires respectent leurs engagements.

93. Je prends acte des efforts consentis par les autorités pour mettre en place et faire fonctionner les organes de transition, notamment le Conseil national de transition et les structures de gestion des élections. Cette démarche est encourageante. Néanmoins, la situation reste fragile et, près de sept mois après le début de la transition, il s'impose d'exécuter le programme de réforme sans plus attendre. Il faut adopter une démarche pragmatique et consensuelle pour accélérer l'application des réformes constitutionnelles, institutionnelles et électorales majeures et respecter le calendrier ambitieux de 18 mois qui a été fixé pour la transition. Il est vital de progresser de manière tangible dans les réformes pour que les prochaines élections soient crédibles et que la période postélectorale offre une base solide permettant de renforcer les pratiques démocratiques, l'état de droit et l'édification de la nation. À cette fin, j'engage les autorités et toutes les parties prenantes concernées à mettre de côté les motivations partisans et à œuvrer de manière transparente et ouverte pour appliquer les réformes attendues de longue date et instaurer un environnement propice à des élections pacifiques et crédibles. L'appui continu des partenaires internationaux sera nécessaire à cet égard.



94. De même, les autorités et les syndicats devront continuer de dialoguer pour parvenir à un consensus sur les questions socioéconomiques essentielles. Je constate que certaines mesures ont permis d'apaiser les tensions sociales et j'invite les parties prenantes concernées à consolider les acquis. Les autorités nationales, les partis politiques et la société civile, notamment les organisations de femmes et de jeunes, doivent mener une action concertée.

95. Je suis très préoccupé par la dégradation des conditions de sécurité dans le nord et le centre du pays. Dans le nord, bien que la campagne militaire menée contre les groupes armés terroristes ait porté ses fruits dans certains cas, la menace terroriste continue de peser lourdement sur la sécurité et la stabilité du Mali et de la région du Sahel. Je félicite les forces nationales, régionales et internationales d'avoir accru leur intervention militaire contre les groupes armés terroristes et j'invite toutes les parties prenantes concernées à mettre rapidement en œuvre les recommandations formulées aux sommets de Pau (France) et de N'Djamena, tenus respectivement en 2020 et en 2021, en vue d'apporter une réponse globale au problème de l'extrémisme violent dans la région du Sahel. Dans le centre, les groupes armés terroristes lancent de plus en plus d'attaques asymétriques contre la MINUSMA et les populations civiles, ce qui est extrêmement préoccupant. Ces derniers mois, les contingents de la Mission ont été la cible d'agressions répétées et ont subi d'importantes pertes. Plusieurs agglomérations vivent sous la menace permanente de groupes armés. Des attaques asymétriques menées contre la MINUSMA ont entraîné la mort de six Casques bleus et d'un vacataire au cours des premiers mois de 2021. Les auteurs de ces actes odieux doivent être traduits en justice. En ce qui concerne les violences intercommunautaires, je me félicite que des accords de paix aient été conclus au niveau local pour désamorcer les tensions, mais je reste préoccupé par l'action déstabilisante de milices animées par des considérations ethniques. J'engage le Gouvernement de transition à concevoir une approche globale pour faire face à la situation dans le centre, et notamment à définir des solutions durables pour que les milices et les groupes armés déposent les armes et s'associent au dialogue. En outre, j'exhorte les autorités à définir clairement les responsabilités des structures étatiques chargées de gérer la crise dans le centre, à faire preuve d'initiative en appliquant une stratégie dirigée par le Gouvernement et à redoubler d'efforts pour réimplanter les services administratifs et sociaux et les services de sécurité de l'État dans le centre.

96. Marquées par de graves violations des libertés et des droits fondamentaux et par la détresse persistante des populations vulnérables, la situation en matière de droits humains et les conditions humanitaires restent désastreuses. J'exhorte le Gouvernement de transition et toutes les forces internationales présentes au Mali à poursuivre leur action pour faire respecter les principes et les règles du droit des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit des réfugiés. Je salue les mesures prometteuses qui ont été prises pour lutter contre l'impunité des infractions graves, notamment les efforts accrus consentis par les institutions garantes de l'état de droit. Je réaffirme qu'on ne saurait parvenir à une paix et à une stabilité durables sans accomplir de véritables progrès dans la lutte contre l'impunité des infractions graves et des violations des droits humains. L'ouverture de poursuites contre les auteurs présumés permet de renforcer l'état de droit, la réconciliation et la confiance de la population dans les institutions de l'État. L'ONU continuera d'aider les autorités nationales à enquêter sur les violations graves, à engager des poursuites contre les auteurs de ces infractions et à promouvoir les droits humains. Sur le plan humanitaire, je demande aux donateurs de continuer à verser les financements indispensables à la fourniture d'une assistance aux groupes vulnérables.

97. Enfin, je remercie mon représentant spécial, Mahamat Saleh Annadif, pour les contributions essentielles qu'il a apportées à la quête de la paix et de la stabilité au Mali au cours des cinq dernières années, sachant que la MINUSMA est l'une de nos

opérations de paix les plus complexes et les plus difficiles. J'applaudis tout particulièrement son esprit d'initiative remarquable et son sens de la diplomatie, qui ont été déterminants pour faire avancer la mise en œuvre de l'Accord. Par ailleurs, je suis sincèrement reconnaissant à tous les membres du personnel civil et du personnel en tenue des Nations Unies pour le dévouement dont ils font preuve dans l'accomplissement de leurs tâches. J'apprécie l'engagement sans faille des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à l'égard du maintien de la paix au Mali, dans un contexte marqué par de graves menaces pour la sécurité et la sûreté du personnel et des installations des Nations Unies. Je remercie également les donateurs, les partenaires, les intervenants humanitaires et les organisations de la société civile pour leur aide précieuse face à la crise multiforme que traverse le Mali. Je suis profondément reconnaissant aux organisations régionales et internationales de l'appui qu'elles apportent à la transition politique en cours et les encourage à rester pleinement mobilisées, en leur qualité de partenaires essentielles, à l'approche des étapes clefs de cette transition.

## Annexe I

**Effectifs militaires et effectifs de police de la Mission  
multidimensionnelle intégrée des Nations Unies  
pour la stabilisation au Mali au 12 mars 2021**

Pays	Composante militaire			Composante Police								
	Experts, officiers d'état-major et membres du contingent			Policiers hors unités constituées			Unités de police constituées			Total (composante Police)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Allemagne	399	30	429	3	2	5	–	–	–	3	2	5
Arménie	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Australie	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autriche	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bangladesh	1 291	28	1 321	1	–	1	217	63	280	218	63	281
Belgique	51	3	54	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bénin	240	22	262	19	–	19	132	8	140	151	8	159
Bhoutan	5	–	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bosnie-Herzégovine	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Burkina Faso	1 065	27	1 092	14	14	28	129	11	140	143	25	168
Burundi	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cambodge	268	23	291	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cameroun	1	1	2	13	1	14	–	–	–	13	1	14
Canada	4	1	5	9	2	11	–	–	–	9	2	11
Chine	403	13	416	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Côte d'Ivoire	776	31	807	11	10	21	–	–	–	11	10	21
Danemark	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Égypte	1 077	2	1 079	2	–	2	146	14	160	148	14	162
El Salvador	164	11	175	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Espagne	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Estonie	1	1	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
États-Unis d'Amérique	7	1	8	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Éthiopie	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Finlande	3	1	4	5	1	6	–	–	–	5	1	6
France	23	–	23	12	3	15	–	–	–	12	3	15
Gambie	4	–	4	4	2	6	–	–	–	4	2	6
Ghana	136	20	156	2	–	2	–	–	–	2	–	2
Guatemala	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Guinée	624	42	666	7	2	9	–	–	–	7	2	9
Indonésie	9	–	9	1	1	2	–	–	–	1	1	2
Iran (République islamique d')	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Irlande	14	–	14	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Italie	1	–	1	4	–	4	–	–	–	4	–	4
Jordanie	327	1	328	12	–	12	–	–	–	12	–	12

Pays	Composante militaire			Composante Police								
	Experts, officiers d'état-major et membres du contingent			Policiers hors unités constituées			Unités de police constituées			Total (composante Police)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Kenya	7	3	10	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Lettonie	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Libéria	161	2	163	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Lituanie	43	1	44	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Luxembourg	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Mauritanie	9	–	9	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Mexique	4	–	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Népal	133	25	158	–	1	1	–	–	–	–	1	1
Niger	875	–	875	30	10	40	–	–	–	30	10	40
Nigéria	70	6	76	2	4	6	104	36	140	106	40	146
Norvège	140	–	140	4	1	5	–	–	–	4	1	5
Pakistan	153	–	153	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Pays-Bas	5	–	5	4	1	5	–	–	–	4	1	5
Portugal	3	–	3	2	–	2	–	–	–	2	–	2
Roumanie	4	1	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Royaume-Uni	238	19	257	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sénégal	982	25	1007	12	9	21	281	34	315	293	43	336
Sierra Leone	16	3	19	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sri Lanka	243	–	243	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Suède	165	23	188	3	1	4	–	–	–	3	1	4
Suisse	5	1	6	5	2	7	–	–	–	5	2	7
Tchéquie	3	1	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Togo	879	52	931	21	4	25	244	36	280	265	40	305
Tunisie	81	6	87	7	2	9	–	–	–	7	2	9
Turquie	–	–	–	3	1	4	–	–	–	3	1	4
Tchad	1 430	43	1 473	3	2	5	–	–	–	3	2	5
Ukraine	10	1	11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Zambie	2	1	3	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>12 574</b>	<b>471</b>	<b>13 045</b>	<b>215</b>	<b>76</b>	<b>291</b>	<b>1 253</b>	<b>202</b>	<b>1 455</b>	<b>1 468</b>	<b>278</b>	<b>1 746</b>

# Annexe II

## Carte

